



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5440

Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations -Spirito et la Compagnie Michel Hallet Eghayan, pour un montant global de 125 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions cadre et d'application

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5440 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DEUX ASSOCIATIONS -SPIRITO ET LA COMPAGNIE MICHEL HALLET EGHAYAN, POUR UN MONTANT GLOBAL DE 125 000 EUROS SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL - APPROBATION DE CONVENTIONS CADRE ET D'APPLICATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter deux associations qui ont sollicité l'aide de la Ville pour leurs activités. Ces projets correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création et de la diffusion.

Le territoire lyonnais compte de nombreuses équipes artistiques dans tous les domaines qui participent au dynamisme de sa vie culturelle. Je vous propose de soutenir deux associations dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, au titre de l'exercice 2020.

D'une manière générale, les subventions sont proposées en fonction d'appréciation sur la valeur artistique des demandes et l'effort des structures pour s'adresser à tous les publics dans leurs diversités à travers des actions culturelles de différentes natures. Toutes justifient un intérêt communal.

Les deux structures présentées ici s'inscrivent depuis de nombreuses années dans la politique culturelle de la Ville et partagent exigence artistique et transmission aux publics, favorisant ainsi une approche diversifiée et soucieuse du partage des savoirs et des arts.

Cie Michel HALLET EGHAYAN - 65-73 rue du Bourbonnais 69009 Lyon.

La compagnie Hallet Eghayan, créée par le danseur et chorégraphe Michel Hallet Eghayan a fêté ses 40 ans en 2017. Elle développe ses activités autour de trois axes de travail (création chorégraphique, formation et éducation artistique) dans un studio dénommé « les Echappées Belles » situé rue du Bourbonnais à Lyon 9^{ème} que la Ville met à disposition gracieusement à la compagnie. En 2019, la compagnie a réalisé sa centième création nommée *Un rameau sortira* commandée par le musée Saint Antoine de l'Abbaye. La diffusion de la compagnie, sur la saison 2019/2020, se poursuit avec cinq pièces en tournée.

Au niveau local, la compagnie réalise, sur le quartier de la Duchère, un travail pédagogique conséquent depuis de nombreuses années. Dans ce cadre, elle participe, au mois de juin, au *Festival d'Art et d'Air*, au cours duquel le travail dans la durée avec les enfants du quartier est présenté et valorisé. Elle mène également un travail pédagogique avec les écoles du Vergoin, Gorge de Loup et également sur les villes de Caluire, Chassieu.

Le studio Les Echappées Belles est un lieu ouvert qui accueille chaque saison d'autres équipes artistiques pour des résidences (trois par saison), des temps d'accueil et de mise à disposition du studio (une dizaine par saison). Il est également occupé toute l'année par une formation à destination des amateurs (une centaine d'élèves chaque année), et une formation professionnelle « Classe de compagnie » (douze danseurs et danseuses étudiants).

La convention d'application entre la Ville de Lyon et la compagnie Michel Hallet Eghayan est jointe en annexe du présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2020 de l'association est de 409 885 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 60 000 €
Ville de Lyon Institut Français : 3 000 €
Etat : 12 500 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 15 000 €
Métropole : 2 000 €
Recettes propres : 227 839 €

Valeur locative pour mise à disposition de locaux : 67 000 €
--

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 60 000€ pour la compagnie Michel Hallet Eghayan

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2019 : 60 000 €

SPIRITO - 21 rue d'Algérie 69001 Lyon.

Chœur professionnel basé à Lyon, Spirito déploie ses effectifs de la forme chambriste, voire intimiste, à la forme symphonique. Il explore un large répertoire, avec une prédilection pour les programmes mixtes, qui allient pièces contemporaines et musique ancienne. Faire entendre un répertoire vocal pour grand chœur est un axe artistique majeur défendu par Nicole Corti, sa directrice artistique.

Spirito s'attache à la transmission des savoirs à travers le Jeune Chœur symphonique. Lieu d'échanges et d'insertion professionnelle, il forme et accompagne les jeunes musiciens se destinant aux carrières de chanteur, de pianiste accompagnateur et de chef. Le Jeune Chœur symphonique leur permet de se produire aux côtés des chanteurs professionnels, d'orchestres et de chefs de renom et, pour certains, d'être intégrés progressivement au chœur professionnel.

Spirito mène son action culturelle auprès de publics aussi divers que les enfants, les chœurs d'amateurs ou les personnes âgées... et puise dans ces rencontres l'essence même de projets artistiques et de création.

Spirito est présent à Lyon à l'Auditorium-Orchestre National de Lyon, à l'Opéra de Lyon décentralisé au Théâtre du Point du Jour, au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, à la Chapelle du lycée St Louis-St Bruno, au Musée des Beaux-Arts, dans le tiers lieu La Commune ; en France dans de nombreux festivals (Ambronay,

La Chaise Dieu, Détours de Babel, Festival Musiques Démesurées,...) mais aussi à l'étranger (Biennale de Venise).

La saison passée a vu la réalisation de 67 concerts et a permis d'accueillir plus de 29 000 spectateurs.

La convention cadre jointe au rapport formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Le Budget prévisionnel 2020 de l'association est de 1 340 118 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 80 000 €
Etat : 224 850 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 160 000 €
Sociétés Civiles : 40 875 €
Recettes propres (ventes, prestations de service) : 780 893 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 65 000 € à Spirito
Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2019 : 65 000 €

Vu lesdites conventions,

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 125 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément aux tableaux ci-dessous :

Cie Michel Hallet Eghayan (9 ^e)	60 000 €
Spirito (1 ^{er})	65 000 €
TOTAL	125 000 €

- 2- Les conventions cadre et d'application établies entre la Ville de Lyon, l'association Cie Hallet Eghayan, et l'association Spirito sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer les dits documents et à les mettre en œuvre,
- 4- La dépense correspondante, soit 125 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER